



10 mars 2015 12:00

Cérémonie d'engagement solennel

Cour pénale internationale
10 mars 2015

Discours du Président de l'Assemblée des États Parties
M. Sidiki Kaba

Monsieur le Président de la Cour,
Mesdames et Messieurs les Juges,
Madame le Procureur,
Monsieur le Greffier,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

J'ai l'insigne honneur de recevoir, au nom de l'Assemblée des États Parties, le serment des six nouveaux juges élus lors de sa treizième session, tenue à New York en décembre 2014.

Il me plaît, en ce moment solennel, de rappeler que la volonté de mettre un terme à l'impunité et de lutter contre les crimes les plus graves qui touchent la communauté internationale, ont conduit les États Parties à l'adoption en 1998 du Statut de Rome portant création de la Cour pénale internationale.

Je me réjouis que le Sénégal, mon Pays, très tôt convaincu par les valeurs et principes prônés par le Statut, ait été le premier État au monde à l'avoir ratifié, ouvrant ainsi la voie aux 122 États qui forment aujourd'hui l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Cet engagement à l'égard de la Cour est aujourd'hui réaffirmé par Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal,

qui a inscrit la lutte contre l'impunité et la promotion des droits humains comme l'une des priorités majeures de son action politique.

Monsieur le Président,

Malgré sa relative jeunesse, la Cour est aujourd'hui reconnue comme une institution majeure du système de justice pénale internationale. Cette réputation, elle le doit, entre autres, au travail remarquable et à l'expertise avérée de ses juges, qui, malgré les difficultés dans les domaines notamment de la coopération ont su, sous la direction éclairée du Président de la Cour, rendre des décisions de haute portée juridique dans les affaires qui leur ont été déferées.

Monsieur le Président Song,

Au moment où vous vous apprêtez à prendre un repos mérité, je tiens à vous exprimer la profonde gratitude de la communauté internationale pour avoir dirigé avec compétence, indépendance et une grande rigueur morale et intellectuelle cette haute juridiction.

Je voudrais également exprimer aux autres juges sortants la reconnaissance des Etats Parties pour les bons et loyaux services rendus à la Cour, et leur dire que leur contribution à la construction d'une jurisprudence de haute qualité restera dans l'histoire du droit pénal international. Soyez-en fiers.

Monsieur le Président,

À sa treizième session tenue du 8 au 16 décembre 2014, l'Assemblée a procédé à l'élection de :

M. Chang-ho Chung (République de Corée) ;

M. Piotr Hofmański (Pologne) ;

M. Péter Kovács (Hongrie) ;

M. Antoine Kesia-Mbe Mindua (République démocratique du Congo) ;
M. Marc Pierre Perrin de Brichambaut (France) ; et
M. Bertram Schmitt (Allemagne)

aux fonctions éminentes de juges de la Cour pénale internationale, conformément aux dispositions pertinentes du Statut de Rome et à la résolution ICC-ASP/3/Res.6.

Ce fut un honneur pour moi d'avoir présidé à leur élection. Ils ont satisfait aux exigences intellectuelles et morales les plus élevées dans le domaine de la justice pénale internationale, et réuni les conditions requises par leurs États pour être nommés aux plus hautes fonctions judiciaires.

Messieurs les juges entrants,

Dans quelques instants, vous allez sacrifier à une formalité substantielle, qui vous donnera, le droit de siéger parmi vos pairs et ainsi de participer à rendre justice aux milliers de victimes de crimes de masse à travers le monde, qui n'ont pu l'obtenir du fait de l'incapacité ou du manque de volonté de leurs Etats.

Il s'agit là d'une responsabilité historique et également d'un exceptionnel privilège. Il vous incombe d'appliquer la loi, de respecter l'esprit et la lettre du Statut de Rome, de travailler en toute indépendance et de vous acquitter des fonctions qui vous ont été confiées par les États. Je ne doute point, que vous assumerez vos fonctions avec indépendance, intégrité, impartialité et compétence.

C'est pourquoi, au nom de l'Assemblée des États Parties, je vous souhaite la bienvenue à la Cour.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de dire quelques mots sur les défis que doit relever la Cour.

Aujourd'hui encore, les crimes les plus atroces continuent d'être commis dans de nombreuses régions du monde. Des victimes innocentes subissent des souffrances indicibles et crient justice sans obtenir de réponse. Il y va de notre responsabilité collective de veiller à ce que la Cour remplisse son importante mission, et d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble du système du Statut de Rome.

Afin de réaliser cet objectif, nous devons faire preuve d'unité, pas seulement par intention mais de manière concrète, en offrant à la Cour la coopération et l'appui tangibles dont elle a tout particulièrement besoin.

Les États Parties et la Cour doivent s'engager ensemble dans la poursuite de leur objectif commun de mettre fin à l'impunité des auteurs de crimes les plus graves.

Pour conclure, je voudrais remercier l'ensemble des États Parties qui, par leurs contributions régulières, permettent à la Cour de pouvoir s'acquitter de sa noble mission de rendre la justice au nom de l'humanité et des peuples du monde.

Je vous remercie Monsieur le Président.

* * *